



11.2.3.7

Protection des aéronefs

Personnes concernées:

Personnels non certifiés
mettant en oeuvre la
protection des aéronefs

Niveau:

Initiale
Périodique

Durée:

3H30 + Evaluation

Validité:

5 ANS

Tarif:

Nous contacter
surtair@gmail.com
06.14.15.21.38

Objectifs

- Connaissance de la marche à suivre pour protéger les aéronefs et prévenir les accès non autorisés aux aéronefs.
- Connaissance des procédures pour sceller les aéronefs, le cas échéant.
- Connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires.
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité.
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence

